



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
6 juin 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique**  
**et de l'économie numérique**  
**Septième session**  
Genève, 6-8 mai 2024

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts  
du commerce électronique et de l'économie numérique  
sur sa septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 mai 2024



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique .....	3
A. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre.....	3
B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique .....	5
II. Résumé du Président .....	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre.....	7
C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique....	16
III. Questions d'organisation.....	17
A. Élection du Bureau .....	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	17
C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	18
Annexe	
Participation .....	19

## Introduction

La septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique s'est tenue du 6 au 8 mai 2024 au Palais des Nations, à Genève.

### I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

#### A. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre

(Point 3 de l'ordre du jour)

##### Recommandations concertées

*Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,*

*Rappelant l'alinéa r) du paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), qui prévoyait la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,*

*Rappelant également le Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), dans lequel les États membres ont chargé la CNUCED de renforcer les travaux consistant à aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité de participer et de s'intégrer à l'économie numérique, contribuant ainsi à combler le fossé numérique dans les pays et entre eux,*

*Conscient de la contribution des initiatives et des programmes de la CNUCED, notamment de ses publications phares, à la promotion du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement, et du rôle que joue le soutien accru de la communauté internationale aux pays en développement,*

*Soulignant qu'il importe de réduire les fractures numériques et de permettre aux pays en développement de tirer véritablement parti des avantages du commerce électronique et de l'économie numérique pour assurer une croissance durable et inclusive et atteindre les objectifs de développement durable en exploitant les possibilités qui s'offrent à eux et en atténuant les risques,*

*Notant avec préoccupation que, s'ils ne prennent pas des mesures appropriées et suffisantes, certains pays pourraient ne pas réussir à s'adapter au rythme rapide et à l'ampleur de la transformation numérique, ainsi qu'aux problèmes sociaux et économiques qui en résultent, et soulignant qu'il importe de résorber les fractures numériques et d'empêcher que les écarts se creusent davantage entre les pays, compte tenu du retard de certains d'entre eux, notamment les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, sur le plan des infrastructures, des compétences et du cadre réglementaire,*

*Se félicitant que la CNUCED aide les pays en développement en établissant des diagnostics complets dans lesquels elle recense les possibilités à exploiter et recommande des mesures visant à tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique pour créer de la valeur, y compris au profit des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, et qu'elle prête son concours à l'élaboration de plans d'action pour la préparation au commerce électronique et de stratégies en matière de commerce électronique,*

*Conscient que la coopération internationale et les initiatives mondiales telles que le partenariat eTrade for All peuvent contribuer à renforcer la préparation des pays en développement au commerce électronique et à l'économie numérique en mettant à profit les ressources et en maximisant l'impact des programmes sur le terrain, tout en évitant les chevauchements d'activités,*

*Notant avec satisfaction* que le Manuel sur la mesure du commerce numérique, fruit d'une collaboration entre la CNUCED, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres entités, renforce les capacités dont disposent les pays en développement pour produire les statistiques cohérentes et comparables nécessaires à la prise de décisions éclairées,

*Conscient* qu'il importe que la CNUCED tienne compte des aspects de la transformation numérique liés au développement dans ses trois grands domaines d'action,

1. *Encourage* les États et les organismes régionaux à mieux comprendre et évaluer leurs écosystèmes de commerce électronique, y compris avec l'aide d'organisations internationales et de partenaires de développement, pour cerner plus précisément toutes les possibilités offertes par la transformation numérique et garantir l'égalité des sexes et l'inclusivité, s'attaquer de manière intégrée et coordonnée aux problèmes interdépendants qui découlent de cette transformation, première étape en vue de la mise en œuvre des réformes nécessaires, et réduire la fracture numérique ;
2. *Souligne* la nécessité de passer de l'évaluation des écosystèmes du commerce électronique et de l'économie numérique à l'application effective des recommandations dans les domaines pertinents, compte tenu des difficultés et des perspectives mises en évidence concernant le développement du commerce électronique ;
3. *Demande* aux États de tirer parti des compétences spécialisées des organisations régionales et internationales, y compris de la CNUCED et d'autres partenaires de l'initiative eTrade for all, pour élaborer des cadres stratégiques nationaux, tels que des stratégies ou des plans d'action en matière de commerce électronique, afin de définir un cap et des orientations concrètes pour le développement du commerce électronique et de l'économie numérique ;
4. *Invite* les États à recenser les acteurs du commerce électronique, à permettre leur collaboration, à établir des mécanismes solides visant à faciliter l'application des recommandations et à bâtir des partenariats multipartites dans le cadre d'une démarche faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics et des secteurs de la société ;
5. *Encourage* la communauté internationale et les partenaires de développement à intensifier leur collaboration afin de renforcer les moyens dont disposent les pays pour concevoir, exécuter et coordonner des mesures de réforme destinées à favoriser le commerce électronique, et pour mesurer les progrès accomplis en ce sens, en utilisant des outils adaptés aux besoins de chaque pays et en garantissant l'inclusivité et une répartition équitable des avantages entre tous, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ;
6. *Se félicite que* la CNUCED ait conçu l'outil en ligne « e-trade reform tracker », qui vise à faciliter la coordination et le suivi des réformes du commerce électronique, et encourage les administrations publiques à utiliser cet outil et d'autres plateformes interactives existantes pour mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs et appréhender l'exécution des politiques selon une approche intégrée ;
7. *Souligne* qu'il importe que la communauté internationale aide davantage les pays en développement qui en ont besoin, notamment en étudiant la possibilité de mobiliser des sources de financement innovantes, afin qu'ils puissent mener leurs initiatives liées au commerce électronique et à l'économie numérique dans l'optique d'un développement inclusif et pérenne contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable ;
8. *Demande* à la CNUCED de continuer, en collaboration avec d'autres organisations internationales et partenaires de développement, d'aider les pays en développement en retard du point de vue de leur préparation au commerce électronique et à l'économie numérique, en intervenant dans ses trois grands domaines d'action (travaux de recherche et d'analyse, formation de consensus et coopération technique) pour renforcer la préparation au commerce électronique, consolider les cadres juridiques et réglementaires, améliorer la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et promouvoir l'entrepreneuriat numérique des femmes ;

9. *Encourage* les États Membres de l'ONU, les observateurs et les parties prenantes participant aux consultations sur le pacte numérique mondial à tenir compte des recommandations issues de la présente réunion dans l'élaboration de ce pacte, qui sera annexé au Pacte pour l'avenir et adopté au Sommet de l'avenir, en 2024.

*Séance plénière de clôture  
Le 8 mai 2024*

## **B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

### **1. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre** (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 8 mai 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté un ensemble de recommandations concertées (chap. I, sect. A).

### **2. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique** (Point 4 de l'ordre du jour)

2. À une séance tenue le 8 mai 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que les thèmes de la cinquième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique seraient les suivants :

- a) Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ;
- b) Mesure de la valeur du commerce électronique ;
- c) Mesure du commerce électronique et de l'économie numérique à partir de données ne provenant pas d'enquêtes ;
- d) Renforcement des capacités de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.

### **3. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique** (Point 5 de l'ordre du jour)

3. À sa séance plénière de clôture, le 8 mai 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que, comme il n'avait pas pu sélectionner le thème et les questions d'orientation de sa session suivante faute de temps, le thème définitif serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour approbation en même temps que l'ordre du jour provisoire de la huitième session, lequel serait établi en fonction du thème retenu. Les coordonnateurs régionaux et les États membres ont été encouragés à mener des consultations sur les propositions de thèmes et de questions d'orientation afin de parvenir à un accord.

## **II. Résumé du Président**

### **A. Séance plénière d'ouverture**

4. La Secrétaire générale de la CNUCED a prononcé un discours, puis des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Jamaïque (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Chine ; Pérou ; Iraq ;

Pakistan ; Kenya ; Trinité-et-Tobago ; Colombie ; Nigéria ; Malaisie ; Togo ; Tunisie ; République islamique d'Iran ; Sénégal ; Niger ; Égypte ; Côte d'Ivoire ; Indonésie ; Fidji ; Bénin.

5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné qu'il était urgent de renforcer la préparation au numérique dans un contexte de crises en cascade et d'inégalités persistantes, notamment dans les pays en développement en retard dans une économie mondiale de plus en plus numérique. Bien que l'utilisation d'Internet ait fortement augmenté, des disparités subsistaient, notamment entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu, et il était nécessaire d'assurer des conditions de concurrence équitables pour les petites et moyennes entreprises sur le marché numérique. La préparation au numérique supposait d'avoir accès à Internet, et donc à l'électricité, mais passait aussi par le développement des compétences, la réflexion critique, l'autonomisation des consommateurs et des petites et moyennes entreprises, la résilience et l'adhésion aux valeurs humaines. L'élaboration du pacte numérique mondial et le Sommet de l'avenir offraient l'occasion unique de mettre le développement numérique en accord avec les objectifs de développement durable. La Secrétaire générale a souligné l'utilité des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, conçues par la CNUCED pour aider les pays en développement à trouver leur place dans les écosystèmes du numérique et du commerce électronique. Toutefois, les pays rencontraient des difficultés dans la mise en œuvre et les évaluations avaient livré trois grands enseignements à cet égard : il fallait créer des mécanismes propres à assurer la coordination interministérielle et une coopération efficace avec les parties prenantes non gouvernementales ; des outils solides étaient nécessaires pour suivre les progrès accomplis, renforcer la responsabilisation et évaluer les effets des initiatives en matière de commerce électronique au fil du temps ; il importait de trouver des fers de lance, à savoir des décideurs capables de fixer un cap et de faire preuve du leadership et de la persévérance nécessaires pour opérer des transformations. En guise de conclusion, la Secrétaire générale a souligné que la CNUCED était déterminée à aider les pays en développement dans leurs activités de préparation au numérique et que l'édification d'un monde numérique axé sur l'humain, inclusif, mais aussi et surtout prêt pour l'avenir, relevait d'une responsabilité collective.

6. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté le document de travail intitulé « Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre » (TD/B/EDE/7/2) et souligné que ce sujet était d'autant plus important que la croissance du commerce électronique et de l'économie numérique variait en fonction du niveau de développement des pays. Les avantages potentiels de la transformation numérique étaient nombreux, mais leur concrétisation n'allait pas de soi, et des préoccupations de toutes sortes venaient souvent s'ajouter aux difficultés rencontrées, notamment en ce qui concernait l'égalité des sexes, les effets du commerce électronique sur l'environnement et le manque de données. Pour remédier à ces problèmes interdépendants, il fallait élaborer des politiques réfléchies qui visaient à ce que les activités liées au commerce électronique favorisent le développement économique tout en préservant les intérêts des travailleurs nationaux, des consommateurs et des secteurs d'activité. À cet égard, il importait tout particulièrement d'appliquer des réformes et des stratégies dans le domaine du commerce électronique. L'expérience de la CNUCED montrait qu'il était essentiel, pour assurer une mise en œuvre efficace, d'établir des structures de gouvernance, de consulter en permanence les parties prenantes, de renforcer les connaissances et les capacités institutionnelles et d'utiliser des outils de suivi performants qui permettaient de faciliter la coordination et d'évaluer les progrès. La Directrice a conclu en réaffirmant la nécessité de renforcer les activités d'appui et de coopération au niveau international et de mettre les compétences spécialisées des partenaires de développement au service de la transformation numérique. En outre, il fallait agir collectivement pour relever les défis réglementaires mondiaux dans des domaines tels que la fiscalité, la concurrence, la protection du consommateur, la cybersécurité et les flux de données transfrontières. Pour finir, la Directrice a présenté les cinq questions d'orientation à examiner :

a) Quels sont les principaux obstacles que les pays en développement doivent surmonter pour participer au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer profit ?

b) Quels sont les bonnes pratiques et les outils à privilégier pour que des mesures de nature à lever les principaux obstacles soient mises en œuvre au niveau des pays ? Quel est le rôle des administrations nationales, des organismes publics, des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des autres acteurs dans ce processus ?

c) Comment la coopération internationale peut-elle aider à tirer un meilleur parti du commerce électronique et du commerce numérique ?

d) Comment les partenariats internationaux et les activités coordonnées à des fins de coopération numérique peuvent-ils accélérer la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique ?

7. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et quelques délégations ont souligné que la CNUCED contribuait à la préparation au numérique des pays en développement au moyen d'évaluations du niveau de préparation au commerce électronique, de stratégies de commerce électronique et d'autres initiatives d'assistance technique. Le représentant d'un groupe régional et quelques délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer la préparation au numérique de manière à ne laisser personne de côté. Plusieurs délégations ont fait connaître les suites qui avaient été données aux recommandations issues des évaluations nationales. Les représentants de quelques groupes régionaux et quelques délégations ont souligné qu'il importait d'investir dans l'éducation aux outils numériques et de développer les compétences spécialisées et les compétences non techniques permettant de réellement participer à l'économie numérique. Les représentants de quelques groupes régionaux et certaines délégations ont souligné que la CNUCED et les partenaires de développement devraient continuer de collaborer pour réduire les fractures numériques et les disparités entre les femmes et les hommes dans ce domaine et pour promouvoir le transfert de technologie, notamment grâce à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Les représentants de quelques groupes régionaux ont dit qu'il fallait instaurer des conditions de concurrence équitables pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, afin qu'elles puissent créer et capter de la valeur dans l'économie numérique. Les représentants de quelques groupes régionaux et quelques délégations ont souligné que, pour rendre la transformation numérique plus inclusive, il était nécessaire d'établir un cadre mondial de gouvernance des plateformes numériques et des technologies émergentes permettant de répondre aux préoccupations liées, par exemple, à la gestion des données, à la fiscalité, à la concurrence et à la protection du consommateur. Le représentant d'un groupe régional a proposé la création d'un groupe de travail spécialisé dans la gouvernance des données et a encouragé la CNUCED à organiser des séances d'information, à définir des lignes directrices claires en la matière et à continuer d'aider les pays à se préparer au numérique, notamment dans des domaines tels que la politique de concurrence, les données relatives au commerce numérique et la fiscalité. Enfin, une délégation a dit que la CNUCED devrait fournir une assistance technique aux fins de l'application du protocole sur le commerce numérique récemment adopté au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

## **B. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre**

(Point 3 de l'ordre du jour)

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu cinq tables rondes.

### **1. Table ronde de haut niveau : relever les défis de la préparation au numérique dans les pays en développement**

9. Les intervenants de cette table ronde de haut niveau consacrée à des questions essentielles touchant la préparation au numérique dans les pays en développement étaient : Cham Nimul, Ministre cambodgienne du commerce ; Mohamed Abdallahi Louly, Ministre mauritanien de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation de l'administration ; Chola Milambo, Ambassadeur et Représentant permanent de la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies et cofacilitateur du pacte numérique mondial ; Ana Sandoval, responsable des opérations de la société Bold (Colombie) et défenseuse de l'initiative eTrade for Women.

10. La première intervenante a souligné que le Cambodge s'employait résolument à mettre les technologies numériques au service du progrès social et économique, et a présenté les politiques et les actions concrètes menées comme suite aux recommandations issues de l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, notamment au titre de la stratégie nationale de commerce électronique, du cadre pour l'économie numérique et la politique sociale et de stratégies sectorielles. Des efforts étaient également déployés pour améliorer l'infrastructure numérique, promouvoir l'éducation aux outils numériques et renforcer le cadre juridique, afin d'aider les entreprises en ligne dans le pays. La mise en place d'initiatives dans le domaine du commerce électronique et l'élaboration d'une loi relative au commerce électronique traduisaient l'objectif du Gouvernement de créer un environnement durable et propice à l'essor du commerce électronique. Enfin, les partenaires de développement devaient apporter une contribution et un soutien accrus en vue de remédier aux problèmes qui subsistaient et de faire progresser la transformation numérique au Cambodge.

11. Le deuxième intervenant a expliqué que l'évaluation du niveau de préparation au commerce électronique en Mauritanie avait permis au Gouvernement de mettre en évidence les principales lacunes à combler et possibilités à exploiter pour faire du commerce électronique un vecteur de croissance. À la lumière des résultats de cette évaluation, des mesures étaient prises pour étendre l'accès à Internet aux zones reculées, renforcer l'employabilité des jeunes dans les secteurs du numérique, adopter une loi sur les start-up et créer un centre d'innovation numérique. Enfin, des débats sur l'élaboration d'une stratégie nationale de commerce électronique et d'une stratégie d'inclusion financière étaient en cours afin d'accélérer la transformation numérique.

12. Le troisième intervenant a présenté les avancées réalisées dans les négociations en cours sur le pacte numérique mondial, sachant qu'un avant-projet avait été diffusé en mai 2024 et que la version finale du texte devrait être établie en juin 2024 au terme de nouvelles négociations formelles et de consultations supplémentaires des parties prenantes. Il était essentiel que divers groupes de parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, participent aux négociations afin qu'un large éventail de points de vue soient pris en considération. Enfin, l'intervenant a souligné le rôle que jouait la CNUCED en fournissant une assistance technique, en diffusant des connaissances et en favorisant le consensus sur les questions concernant le numérique au niveau mondial, notamment dans le cadre de la présente session du Groupe intergouvernemental d'experts, dont les conclusions seraient prises en compte dans l'élaboration du pacte numérique mondial.

13. La quatrième intervenante a exposé le point de vue d'une entreprise de technologie fondée en Colombie en 2019, qui proposait des outils de financement et de paiement aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Elle a appelé l'attention sur les problèmes auxquels ces entreprises faisaient face, notamment la défiance à l'égard des systèmes financiers traditionnels, les obstacles réglementaires et fiscaux entravant leur intégration dans le secteur formel et le manque de culture financière et technologique, qui freinait le transfert de leurs activités en ligne. On avait constaté une tendance croissante à l'adoption des outils numériques, en particulier après la pandémie, mais les pouvoirs publics et les partenaires de développement pouvaient soutenir encore davantage les entreprises, notamment en s'employant à améliorer l'éducation formelle et informelle, en utilisant des outils de paiement complets et en rationalisant les procédures bureaucratiques afin de simplifier le système fiscal et de réduire les autres obstacles à la croissance.

14. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question du représentant d'un groupe régional sur les meilleurs moyens de faciliter les paiements numériques transfrontières, un(e) intervenant(e) a fait observer que l'interopérabilité était essentielle mais qu'il fallait également lever d'autres obstacles au développement du commerce électronique transfrontière, notamment le manque de confiance, les difficultés logistiques et les barrières linguistiques. Une délégation a fait part de ses préoccupations concernant la collecte de statistiques sur le commerce électronique et le traitement des transactions effectuées sur des plateformes de médias sociaux. Un(e) intervenant(e) a mis en avant les bonnes pratiques en la matière, qui consistaient notamment à compiler un ensemble complet de données provenant d'entités des secteurs public et privé afin d'orienter les activités de commerce



électronique, et à élaborer des lignes directrices et des programmes de formation à l'intention des vendeurs informels afin de faciliter l'utilisation des plateformes numériques formelles.

## 2. Mieux préparer les pays en développement au commerce électronique : les enseignements des évaluations par pays

15. Les intervenants de la deuxième table ronde, centrée sur la première question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quels sont les principaux obstacles que doivent surmonter les pays en développement pour participer au commerce électronique et à l'économie numérique et en tirer profit ? »), étaient les suivants : Cécile Barayre, Cheffe de la Section du renforcement des capacités relatives à l'économie numérique du Service du commerce électronique et de l'économie numérique (CNUCED) ; Luisa Bernal, spécialiste des politiques au Pôle Financement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Suresh Yadav, Chef de cabinet adjoint du Secrétariat du Commonwealth ; Kati Suominen, fondatrice et Directrice générale de Nextrade Group (États-Unis d'Amérique).

16. La première intervenante a appelé l'attention sur les évaluations des écosystèmes numériques réalisées par des organisations internationales, telles que la CNUCED, le PNUD et la Banque mondiale, et par d'autres organisations actives dans ce domaine, notamment le Secrétariat du Commonwealth, le Cadre intégré renforcé et le Forum des îles du Pacifique, ainsi que l'Union européenne dans le cadre du programme Africa Rise (Reform for Investment and Sustainable Economies). Les initiatives lancées dans ce domaine avaient été recensées pour promouvoir l'échange de données d'expérience, éviter les doubles emplois et exploiter au mieux les ressources existantes. S'agissant des enseignements tirés des évaluations de la CNUCED concernant le niveau de préparation au commerce électronique, l'intervenante a dit qu'il ressortait d'une étude d'impact que la participation multipartite à l'établissement des rapports de diagnostic contribuait à améliorer la coordination des pouvoirs publics et les dialogues public-privé, à promouvoir l'inclusivité, à améliorer les politiques et la réglementation et à renforcer les initiatives régionales dans le domaine du commerce électronique. Enfin, c'était dans les pays qui s'étaient dotés de solides mécanismes de gouvernance et avaient mobilisé les pouvoirs publics au plus haut niveau que les réformes du commerce électronique avaient donné les meilleurs résultats. Il était dans l'intérêt de nombreux pays d'améliorer la coopération dans ce domaine et la participation de tous les partenaires était essentielle pour faire progresser le développement durable et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

17. La deuxième intervenante a expliqué que le PNUD, voyant dans la transformation numérique un vecteur potentiel de progrès pour les populations et la planète, intégrait une dimension numérique à toutes ses activités. Le PNUD s'employait à permettre aux pays de bâtir des écosystèmes numériques et son cadre de transformation numérique reposait sur les principes de l'accès universel, de la protection des droits de l'homme dans l'espace numérique et de la confiance. Les évaluations de l'état de préparation au numérique réalisées par le PNUD permettaient de dresser rapidement un tableau global des forces et des faiblesses d'un pays dans le domaine du numérique, mettaient en évidence les perspectives de transformation numérique et servaient de point de départ au dialogue avec les gouvernements et les parties prenantes. Dans une récente publication intitulée *Small Island Digital States* (Petits États insulaires numériques), le PNUD avait exposé les progrès accomplis et les défis restant à surmonter, notamment la nécessité de mieux appréhender la valeur ajoutée des technologies numériques, le fait qu'il importait de mettre davantage l'accent sur les personnes que sur les technologies, par exemple en adoptant des approches fondées sur les droits de l'homme, la définition des rôles et des responsabilités des parties prenantes et la planification à long terme.

18. Le troisième intervenant a fait observer que le commerce numérique pouvait contribuer à approfondir la coopération économique et stimuler le commerce entre les 56 États membres du Commonwealth en réduisant les coûts, en augmentant la productivité et l'innovation et en améliorant l'accès au marché. Des problèmes subsistaient dans les domaines de la connectivité, des infrastructures et du développement des connaissances, mais une nouvelle économie numérique alimentée par l'intelligence artificielle voyait le jour et tous les pays, y compris les petits États insulaires en développement et les pays les moins

avancés, devaient se préparer à y prendre leur place. Parmi les initiatives du Commonwealth en matière d'intelligence artificielle figuraient un programme d'incubation d'entreprises, la création d'un groupe de travail sur les politiques relatives à l'intelligence artificielle et d'autres initiatives de renforcement des capacités dans les secteurs public et privé. Ces activités avaient mis en évidence des contraintes liées à l'insuffisance des cadres réglementaires, des capacités humaines, de la participation des parties prenantes et de l'accès aux infrastructures et aux technologies numériques. Enfin, l'intervenant a souligné l'importance de la collaboration entre le Secrétariat du Commonwealth et les partenaires de développement, y compris la CNUCED.

19. La quatrième intervenante a mis en lumière les enseignements tirés des activités de Nextrade Group en faveur du développement du commerce électronique, qui consistaient à rassembler les pouvoirs publics, les partenaires de développement et les entreprises technologiques afin de favoriser le commerce grâce aux technologies numériques. Il s'agissait notamment de produire des données sur le commerce électronique permettant d'orienter les politiques, de nouer des partenariats public-privé entre les États et les entreprises technologiques, d'élaborer des feuilles de route et des réformes d'orientation et de mettre en place des initiatives ciblées en faveur du commerce électronique parmi les petites et moyennes entreprises. Une base de données sur les politiques relatives au commerce électronique adoptées par 60 pays permettait de reconnaître les pratiques optimales en matière de préparation au commerce électronique. En guise de conclusion, l'intervenante a formulé les grandes recommandations ci-après concernant les évaluations et les stratégies : assurer la prise en main au niveau local et décentraliser la mise en œuvre ; élaborer des plans fondés sur des processus multipartites et des dialogues public-privé ; s'inspirer des meilleures pratiques mondiales ; assurer le financement de l'exécution ; coordonner les donateurs, mobiliser les banques de développement et établir des partenariats public-privé ; améliorer la mesure des progrès ; faire évoluer les programmes au gré des changements politiques et des progrès technologiques.

20. Au cours du débat qui a suivi, quelques délégations ont souligné qu'il importait que les pays en développement passent du statut de consommateurs à celui de producteurs de produits de commerce électronique. Constatant avec préoccupation que ces pays fournissaient des données brutes et devaient s'acquitter d'un prix élevé pour bénéficier de services élaborés à partir de ces données, elles ont dit qu'il était essentiel de remédier à la fracture numérique avec l'appui de la CNUCED et d'autres organisations, que les diagnostics étaient des outils essentiels pour lancer des discussions dans les pays et entre les pays et les partenaires de développement, permettant ainsi l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, et que le grand nombre d'acteurs publics, de parties prenantes et de partenaires de développement concernés rendait primordial d'harmoniser les initiatives et de renforcer la collaboration. Une délégation a fait observer que les rapports de diagnostic sur les écosystèmes de commerce électronique des pays en développement mettaient en évidence les mesures à prendre concernant le développement des compétences, la construction d'infrastructures, l'accès au financement des entrepreneurs du numérique et la modification de la réglementation. En outre, le financement national, qu'il soit public ou privé, était parfois insuffisant, d'où la nécessité de trouver des sources de financement supplémentaires. Quelques délégations ont fait remarquer que les pays en développement pouvaient améliorer le commerce électronique grâce à l'intelligence artificielle et ont recommandé des mesures visant notamment à aider toutes les entreprises, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, à adopter ces technologies en donnant la priorité au cloud et en réduisant le niveau de contrainte des bacs à sable réglementaires. Elles ont indiqué que l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle créé par le Secrétaire général de l'ONU devrait formuler des recommandations préliminaires sur la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle. Enfin, un représentant d'une organisation intergouvernementale, estimant que le commerce de demain serait numérique, vert et inclusif, a souligné l'importance du renforcement des capacités et de la coopération au service du développement et mis en avant une initiative conjointe de l'Organisation mondiale du commerce et de la Banque mondiale sur les évaluations réglementaires, qui visait à renforcer les cadres nationaux et les règles commerciales dans les pays d'Afrique et à promouvoir l'utilisation des technologies numériques.

### 3. Passer de l'évaluation à l'élaboration de stratégies et de plans d'action en matière de commerce électronique

21. Les intervenants de la troisième table ronde, centrée sur la deuxième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts, à savoir « Quels sont les bonnes pratiques et les outils à privilégier pour que des mesures de nature à lever les principaux obstacles soient mises en œuvre au niveau des pays, et quel est le rôle des administrations nationales, des organismes publics, des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des autres acteurs dans ce processus ? », étaient les suivants : Martine Julsaint Kidane, économiste, Section du renforcement des capacités relatives à l'économie numérique, Service du commerce électronique et de l'économie numérique, CNUCED ; Kolawole Sofola, Directeur par intérim du département Commerce de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Marie Angélique Umulisa, responsable principale du commerce au secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est ; Nanno Mulder, Chef de l'unité Commerce international de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; Darius Kurek, responsable de la Stratégie commerciale et compétitivité du Centre du commerce international.

22. La première intervenante a présenté les activités que la CNUCED avait menées aux fins de l'élaboration de stratégies de commerce électronique. Les dix stratégies établies et les quatre stratégies en cours d'élaboration s'articulaient autour des axes ci-après : analyse de la situation, vision, objectifs, piliers et mesures stratégiques, dispositif de gouvernance, plan de mise en œuvre et cadre de suivi et d'évaluation. Les difficultés rencontrées concernaient notamment le niveau de participation des pouvoirs publics, le rythme du développement institutionnel et la qualité de l'élaboration des politiques. Il importait de faire en sorte que les acteurs concernés interviennent dans la structure de gouvernance pour garantir l'engagement politique et le transfert de connaissances et décloisonner les activités, et d'encourager la participation des groupes vulnérables tout au long du processus d'élaboration des politiques. L'expérience de la CNUCED montrait qu'il était généralement nécessaire de soutenir davantage le renforcement des capacités des entités de gouvernance et des ministères responsables, de développer les statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique et de mieux comprendre les liens étroits entre les accords commerciaux et les autres documents d'orientation. Enfin, l'intervenante a présenté les étapes suivantes, qui consisteraient à dresser le bilan des activités menées, à renforcer le caractère collaboratif de l'application de certains points des stratégies et à continuer d'étudier les possibilités en matière de mesure d'impact.

23. Le deuxième intervenant a exposé la stratégie de commerce électronique que la CEDEAO avait adoptée en 2023 dans le but de créer un écosystème durable, inclusif et sécurisé de commerce électronique. Élaborée avec l'aide de la CNUCED à la suite d'une évaluation de l'état de préparation de la région au commerce électronique, cette stratégie était guidée par l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, s'appuyait sur la Vision 2050 de la CEDEAO et s'inspirait des politiques et des instruments existants de la CEDEAO. Il importait d'associer un large éventail de parties prenantes à l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique et au développement de la stratégie. Dans l'élaboration de sa stratégie de commerce électronique, la CEDEAO avait tenu compte des contributions de ses États membres, qu'elle avait essentiellement recueillies auprès des ministères chargés du commerce et des technologies de l'information et des communications dans le cadre d'ateliers de consultation nationale et de réunions au niveau régional, ainsi que des contributions de représentants du secteur privé. Enfin, l'intervenant a appelé l'attention sur les quatre objectifs de la stratégie, à savoir le renforcement institutionnel, l'instauration de la confiance, l'intelligence du commerce électronique et l'inclusion, et a fait observer que des activités de mise en œuvre et de mobilisation des ressources étaient en cours.

24. La troisième intervenante a présenté la transformation numérique à l'œuvre dans la Communauté de l'Afrique de l'Est et les activités menées pour y créer un marché numérique unique. Approuvée en 2023, la stratégie régionale de commerce électronique visait à renforcer plusieurs autres initiatives stratégiques nationales et régionales axées sur la mise en place d'une économie numérique régionale. Elle avait été élaborée en deux temps : une évaluation approfondie avait d'abord été menée avec la participation des parties prenantes

pour recenser les obstacles et les lacunes, évaluer les progrès des activités liées au commerce électronique et recueillir les points de vue des parties prenantes ; ensuite, une stratégie régionale de commerce électronique et un cadre d'exécution prévoyant des mesures idoines avaient été élaborés. L'intervenant a souligné qu'il importait d'établir un mécanisme de coordination réunissant les diverses parties prenantes qui œuvraient en faveur du commerce électronique aux niveaux national et régional. La CNUCED avait participé à l'élaboration de la stratégie, des informations utiles issues des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique avaient été prises en compte et la Communauté de l'Afrique de l'Est avait collaboré avec d'autres partenaires de développement, tels que l'Union européenne, l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) et la Banque mondiale, qui avaient consacré des fonds à la réalisation des objectifs prioritaires en matière de commerce électronique.

25. Le quatrième intervenant a mis en avant les initiatives régionales dans le domaine du commerce électronique en Amérique latine, parmi lesquelles figuraient 14 stratégies et politiques nationales et quatre programmes d'intégration sous-régionale. Toutefois, aucun budget n'était prévu et les responsabilités opérationnelles n'étaient pas définies dans les plans correspondants. De plus, le commerce électronique était directement abordé dans la plupart des plans sous-régionaux, mais dans seulement huit des stratégies nationales. Entre autres activités d'appui dans ce domaine, la CEPALC avait organisé la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, créé l'Observatoire du développement numérique, élaboré l'outil Latin America and the Caribbean Marketplace Explorer (Explorateur de marchés en Amérique latine et dans les Caraïbes) et assuré une assistance technique directe à l'appui de divers pays et programmes d'intégration. Enfin, l'intervenant a souligné l'importance de la coordination entre les partenaires de développement, notamment la CNUCED et d'autres partenaires de l'initiative eTrade for all.

26. Le cinquième intervenant a évoqué les activités que le Centre du commerce international avait menées pour élaborer des stratégies de commerce électronique, soulignant les travaux réalisés dans ce domaine au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne. Ces stratégies visaient à améliorer le commerce électronique aux niveaux national, infrarégional et international. Les principales difficultés concernaient l'accès au financement, les petites et moyennes entreprises, la fiscalité et l'économie souterraine, la logistique et les services postaux, ainsi que les régimes douaniers, qui n'étaient pas encore adaptés au commerce électronique. L'intervenant a expliqué que des plans d'action globaux avaient été élaborés avec une équipe de représentants d'institutions, mais qu'il fallait les adapter aux exigences nationales en matière de suivi. Enfin, il a souligné l'importance de la coordination interinstitutionnelle, de la formation et du renforcement des capacités des représentants de gouvernements.

27. Au cours du débat qui a suivi, quelques experts ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination et d'éviter les chevauchements d'activités dans des domaines similaires. À cet égard, quelques experts ont donné des exemples de moyens d'assurer ou de renforcer la coordination en matière de commerce électronique entre les organisations internationales, les donateurs et les interlocuteurs publics ou régionaux. En réponse à quelques délégations qui avaient demandé un complément d'informations, un intervenant a fourni des précisions sur l'exécution de la stratégie de la CEDEAO en matière de commerce électronique et les possibilités de collaboration, et quelques intervenants ont donné des exemples du cadre de gouvernance des stratégies. Certains experts ont fait savoir qu'ils souhaitaient élaborer une stratégie de commerce électronique, et une délégation a souligné la nécessité d'un appui à la mise à jour des stratégies existantes.

#### **4. Assurer le succès de la mise en œuvre**

28. Les intervenants de la quatrième table ronde, centrée sur la quatrième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Comment les partenariats internationaux et les activités coordonnées à des fins de coopération numérique peuvent-ils accélérer la préparation au commerce électronique et à l'économie numérique ? »), étaient les suivants : Merewalesi Falemaka, Ambassadrice et Représentante permanente de la Délégation permanente du Forum des îles du Pacifique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; Steffen Grammling, chef de projet à l'Initiative panafricaine pour le commerce

électronique (GIZ) ; Sven Callebaut, Directeur de TradeWorthy ; Alessandro Vitale, spécialiste de la gestion de programme à la Section du renforcement des capacités relatives à l'économie numérique du Service du commerce électronique et de l'économie numérique (CNUCED) ; Piet Battiau, Chef de l'Unité des impôts sur la consommation de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

29. La première intervenante a parlé de la mise en œuvre de la stratégie et des orientations en matière de commerce électronique pour la région Pacifique. Des progrès avaient été faits dans l'élaboration d'évaluations du commerce électronique et l'adoption de lois en la matière, mais des problèmes subsistaient dans les domaines des infrastructures liées aux technologies de l'information et des communications, de l'accès aux capitaux et de la logistique commerciale. Il était difficile de suivre la mise en œuvre, car les informations communiquées sur les progrès accomplis dans chaque projet étaient insuffisantes. La coordination régionale pouvait jouer un rôle important dans l'application des réformes du numérique et des stratégies de commerce électronique, et les stratégies régionales pouvaient servir de cadres d'orientation pour la mise en œuvre des stratégies nationales de commerce électronique et l'intégration économique. L'intervenante a évoqué des outils et des ressources permettant de suivre les progrès de la mise en œuvre et de s'informer sur l'expansion du commerce électronique dans la région. Les organismes partenaires et les donateurs jouaient un rôle essentiel en maintenant la dynamique à l'œuvre et en redoublant d'efforts pour mener les actions prioritaires.

30. Le deuxième intervenant a donné des informations sur ce qui était fait pour favoriser davantage le commerce numérique entre certains pays dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, soulignant qu'il était nécessaire de nouer des partenariats et des collaborations solides. Les entreprises menant l'essentiel de leurs activités au niveau national avaient du mal à s'insérer davantage dans le commerce international pour diverses raisons, notamment l'absence de plan d'ensemble pour les paiements électroniques transfrontières. Il était important de perfectionner les plateformes dans ce domaine, de renforcer les cadres juridiques et réglementaires et d'encourager les partenariats public-privé. Il importait en outre d'améliorer les mesures de protection du consommateur et de renforcer les capacités des autorités nationales. Le manque de protection et de confiance des consommateurs constituait un obstacle de taille à l'adoption du commerce électronique. À cet égard, les labels de confiance étaient susceptibles de renforcer la confiance des consommateurs sur les sites marchands, ainsi qu'on l'avait constaté dans les pays dotés de marchés en ligne fiables. Enfin, l'intervenant a fait observer que des stratégies adaptées pouvaient permettre l'adoption de ces labels et, ainsi, renforcer la confiance des consommateurs et accroître le volume de transactions.

31. Le troisième intervenant s'est penché sur les réformes des politiques relatives au commerce électronique dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, soulignant que le commerce jouait un rôle essentiel dans le développement économique de la région et qu'il importait d'appliquer rapidement ces réformes. Il a insisté sur la nécessité de soutenir la mise en œuvre de matrices d'action, sur l'importance qu'il y avait à fournir des ressources complètes et à mettre en place des mécanismes de suivi, et sur la nécessité d'accélérer les réformes du commerce électronique, en particulier dans les domaines de l'infrastructure numérique et du renforcement des compétences numériques, de l'harmonisation des politiques et de la création de plateformes de dialogue inclusives. Pour appliquer et harmoniser les réformes, il fallait renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et les partenaires de développement. Enfin, la coopération régionale et l'harmonisation juridique étaient importantes pour permettre aux entreprises de participer au commerce électronique dans des conditions favorables et promouvoir l'intégration économique dans la région en réduisant les obstacles et en normalisant les pratiques commerciales numériques.

32. Le quatrième intervenant a souligné l'importance de la mobilisation des parties prenantes et de l'échange de données d'expérience, insistant sur la nécessité d'associer l'ensemble des pouvoirs publics à la mise en œuvre. Il a présenté le mécanisme d'appui à la mise en œuvre de la CNUCED et son rôle dans la promotion du dialogue, du partage des connaissances et du renforcement des capacités au niveau national. La création d'une communauté de pratique permettait de nouer des partenariats et de mobiliser un soutien

technique et financier. Les ministères responsables et les acteurs référents avaient un rôle actif à jouer dans la coordination de la mise en œuvre. Il était nécessaire de charger une équipe spécialisée et un organe interministériel d'assurer la coordination interinstitutions, car les interventions demeuraient souvent fragmentées. Enfin, il importait de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation solides pour garantir l'application du principe de responsabilité et la transparence dans l'exécution des stratégies, politiques et plans d'action nationaux ou régionaux en matière de commerce électronique.

33. Le cinquième intervenant a appelé l'attention sur les problèmes de fiscalité posés par le commerce numérique mondial, en particulier les effets du commerce électronique international sur les systèmes nationaux d'imposition de la consommation. La taxe sur la valeur ajoutée était une source de recettes essentielle pour les pays en développement. Or, outre qu'elle frappait rarement les ventes de services en ligne, son prélèvement sur les colis de faible valeur importés à la suite de transactions en ligne était souvent inefficace. Les pays appliquaient de plus en plus de mesures unilatérales, ce qui entravait le commerce, y compris le commerce électronique, et il convenait de s'attaquer aux problèmes liés à la fiscalité en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés dans un esprit de consensus. Pour aider les pays à surmonter efficacement ces difficultés, il fallait, dans un premier temps, mettre en place des dialogues régionaux et mondiaux et des initiatives d'assistance technique multipartites. Si aucune mesure forte n'était prise, les magasins de détail risquaient de subir des pertes de recettes substantielles et la pression d'une concurrence déloyale, d'autant plus que l'augmentation de la part des ventes en ligne s'accélérait. Pour finir, l'intervenant a dit que l'Organisation de coopération et de développement économiques préconisait de structurer autour des quatre piliers ci-après l'action visant à remédier à ces problèmes : établir une base légale autorisant le prélèvement de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes en ligne effectuées par des vendeurs non-résidents ; collecter la taxe sur la valeur ajoutée auprès des vendeurs étrangers en ligne au moyen d'un processus basé sur le Web ; contraindre les plateformes numériques à prélever la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes leurs ventes et à en reverser le produit ; renforcer le respect de la réglementation en matière de taxation sur la valeur ajoutée en appliquant des stratégies modernes fondées sur le risque et en assurant la coopération administrative.

34. Au cours du débat qui a suivi, quelques délégations ont abordé la question de l'utilisation des labels de confiance dans le contexte du commerce électronique, examinant en particulier les critères d'évaluation à remplir pour obtenir ces labels, leurs avantages financiers potentiels et leur capacité à rassurer les consommateurs soucieux de cybersécurité. Certains experts se sont penchés sur les mécanismes de prélèvement de la taxe sur la valeur ajoutée et sur les moyens de déterminer des taux d'imposition propres à favoriser la croissance et à encourager l'intégration des activités commerciales informelles dans le secteur formel, notamment dans le cas des microentreprises et des petites et moyennes entreprises participant au commerce électronique. Une délégation a relevé qu'il était difficile de recueillir des données sur le secteur informel et a fait part de ses préoccupations concernant le prélèvement des droits de douane, en particulier sur les transactions de faible valeur. Une autre délégation a souligné qu'il importait de créer un mécanisme permettant de centraliser les informations sur les initiatives en cours dans le domaine du numérique et d'accéder à des informations actualisées sur une plateforme unique. Le secrétariat de la CNUCED a annoncé la publication prochaine d'une étude sur la taxation indirecte du commerce électronique.

## **5. La coopération internationale et l'allocation des ressources au service d'une préparation plus rapide au numérique**

35. Les intervenants de la cinquième table ronde, centrée sur la troisième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Comment la coopération internationale peut-elle aider à tirer un meilleur parti du commerce électronique et du commerce numérique ? »), étaient les suivants : Lisa Kurbiel, Cheffe du Fonds commun pour les objectifs de développement durable ; Charles Abani, Coordonnateur résident des Nations Unies (Ghana) ; Adham Abdelaal, responsable des relations et de la politique commerciale entre l'Union africaine et la Zone de libre-échange continentale africaine à la Banque africaine d'import-export ; Thomas Spoormans, Premier Conseiller de la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

36. La première intervenante a décrit les activités que le Fonds commun pour les objectifs de développement durable menait en vue de tirer parti de la coopération et des ressources internationales pour accélérer la préparation au numérique en résorbant les disparités numériques préjudiciables à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a souligné que le Fonds s'employait à faire progresser la transformation numérique dans le cadre de programmes conjoints dirigés par les coordonnateurs résidents des Nations Unies et conformes aux priorités nationales et aux objectifs de développement durables. Ces programmes consistaient notamment à augmenter la productivité agricole, à mieux intégrer les petits exploitants agricoles au marché et à transformer les systèmes éducatifs en réformant la réglementation, en développant les infrastructures et en menant des activités de renforcement des capacités. Enfin, elle a insisté sur l'importance de la collaboration avec toutes les parties prenantes locales, y compris les partenaires de développement, les banques de développement et les entités des Nations Unies, et mis l'accent sur les activités visant à autonomiser les acteurs locaux en mobilisant de multiples sources d'investissement pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

37. Le deuxième intervenant a examiné le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies à la lumière du cas ghanéen. Dans ce pays, l'accent était mis sur la transformation numérique au service du développement, mais des obstacles continuaient de s'opposer au développement du commerce électronique, notamment le manque de confiance des consommateurs, les déficits d'infrastructure, les problèmes d'interopérabilité des paiements et l'accès limité des start-up au financement. Toutefois, les conférences internationales réunissant des acteurs des secteurs privé et public multipliaient les possibilités de partenariat au Ghana et dans le reste de l'Afrique. Enfin, l'intervenant a mis en avant les bonnes pratiques adoptées dans le cadre d'activités de coopération ciblée entre des organismes des Nations Unies et le Bureau du Coordonnateur résident, et a souligné que les initiatives locales, la volonté politique et la mobilisation de tous les pouvoirs publics étaient importantes pour mettre la coopération internationale au service d'une transformation numérique conforme aux priorités nationales.

38. Le troisième intervenant a mis en avant la collaboration engagée avec la CNUCED dans le cadre des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et le rôle de la Banque africaine d'import-export dans le renforcement du système de commerce numérique dans les pays africains. Il a présenté plusieurs initiatives en ce sens, dont la création d'un groupe de travail sur les politiques numériques chargé de transmettre des orientations du secteur privé aux décideurs de la Zone de libre-échange continentale africaine, jetant ainsi des ponts entre les entreprises, les décideurs et les institutions financières. Dans le cadre d'une autre initiative, baptisée African Trade Gateway, les ressources principales ci-après avaient été mises en place pour renforcer les synergies entre les acteurs du domaine : un registre des entreprises et des institutions financières africaines certifiées, destiné à renforcer la confiance ; un système de paiement et de règlement panafricain visant à réduire les obstacles au commerce et à permettre aux pays participants de régler leurs transactions dans leur propre monnaie ; un portail d'information sur le commerce permettant aux acheteurs, aux vendeurs, aux décideurs et aux chercheurs d'accéder à des informations sur les retombées de la Zone de libre-échange continentale africaine ; une plateforme de vente d'entreprise à entreprise et d'entreprise à administration publique pour les biens couverts par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

39. Le quatrième intervenant a présenté l'initiative « Global Gateway » de l'Union européenne, qui visait à soutenir la transformation numérique dans les régions mal desservies tout en évitant les situations d'endettement insoutenable et de dépendance, et était axée sur la mise en place d'une connectivité complète, au profit notamment des institutions publiques et des établissements de recherche, des écoles et des communautés isolées. Pour ce faire, un appui était fourni en matière d'infrastructure matérielle (modernisation des services essentiels et des technologies de réseau électrique intelligent) et d'infrastructure immatérielle (ensemble de mesures visant à promouvoir les compétences numériques, aide au lancement de plateformes de commerce numérique et renforcement des cadres réglementaires). Il importait de privilégier une approche multipartite en mobilisant les pays donateurs et le secteur privé pour apporter une aide complète aux pays bénéficiaires. Enfin, l'intervenant a souligné que diverses parties prenantes unissaient leurs efforts dans le cadre du Digital for

Development Hub pour accroître les investissements en faveur de la transformation numérique dans de nombreuses régions.

40. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont fait observer que les pays en développement rencontraient de nombreuses difficultés, notamment les coûts de transaction élevés et les problèmes d'interopérabilité des systèmes de paiement transfrontières, d'où la nécessité d'une coopération internationale plus poussée. Quelques experts ont dit qu'un soutien international accru était nécessaire pour renforcer les capacités dans les domaines du commerce électronique et de la transformation numérique. Le représentant d'une organisation intergouvernementale et une délégation ont souligné qu'il importait de mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics et de coordonner les activités aux niveaux national et régional pour surmonter les obstacles qui subsistaient. Le représentant d'une organisation intergouvernementale et quelques délégations ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue sur les possibilités de collaboration mondiale, y compris dans le cadre de forums tels que le Groupe intergouvernemental d'experts. Une délégation estimait qu'il fallait préserver les producteurs nationaux de la concurrence étrangère à laquelle les accords de libre-échange les exposaient et qu'une collaboration avec les partenaires internationaux était nécessaire à cet égard. Quelques délégations ont souligné que les évaluations nationales contribuaient à promouvoir le commerce électronique dans leur pays et qu'un soutien technique et financier demeurait nécessaire dans ce domaine. Une délégation et un intervenant ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités statistiques pour suivre les progrès.

### **C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique**

(Point 4 de l'ordre du jour)

41. Le Président de la quatrième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique a présenté le rapport de la réunion (TD/B/EDE/7/3). Le Groupe de travail s'était penché sur les faits nouveaux concernant la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique dans diverses organisations internationales, avait examiné la deuxième édition du Manuel sur la mesure du commerce numérique, qui établissait un cadre conceptuel pour la compilation de statistiques comparables au niveau international sur le commerce numérique et le renforcement des capacités statistiques, et avait procédé à un échange de vues au sujet des travaux récemment entamés sur la mesure de la valeur du commerce électronique. Le rapport de situation présenté à cette occasion soulignait l'insuffisance des statistiques officielles dans ce domaine, ainsi que la variété des sources, des méthodes de mesure et des critères de ventilation des données. Une équipe spéciale avait été constituée pour aider la CNUCED à élaborer des lignes directrices sur la mesure de la valeur du commerce électronique, ce qui favoriserait le renforcement des capacités et l'établissement de statistiques comparables au niveau international. Le Groupe de travail avait relevé qu'il importait d'améliorer les statistiques sur le commerce électronique pour aider les décideurs politiques à définir les axes d'intervention susceptibles de favoriser la croissance de l'économie numérique. Dans ce contexte, il s'était penché sur la tâche complexe consistant à intégrer les données administratives en complément des données collectées lors d'enquêtes, ce qui supposait des mesures de diligence raisonnable, de nettoyage des données et de normalisation. Le Président a fait remarquer que l'économie numérique continuait d'évoluer, de sorte que sa mesure était appelée à se perfectionner. En outre, le Groupe de travail pouvait organiser des activités d'apprentissage collectif si davantage de pays s'intéressaient à l'utilisation des données des comptes nationaux dans la mesure du commerce électronique et lui communiquaient leurs idées. Enfin, les débats du Groupe de travail avaient porté sur les priorités nationales concernant la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que sur l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités fournies par les organisations internationales. Outre le besoin d'assistance technique directe, le Président a souligné la nécessité accrue d'un échange de bonnes pratiques entre les pays et d'un plus large choix de sources d'information accessibles dans plusieurs langues. Des experts présents à la réunion avaient suggéré que la CNUCED héberge un portail en ligne de partage des connaissances sur des sujets tels que la production de données ventilées par sexe concernant l'économie numérique, l'utilisation de méthodes et



de sources de données innovantes, l'établissement d'une feuille de route pour la production de statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique, l'élaboration de boîtes à outils sur des questions méthodologiques ainsi que les orientations méthodologiques et les ressources pédagogiques des organisations internationales. Le Président a fait observer que l'échange continu de connaissances et de données d'expérience, ainsi que le renforcement des capacités dans les pays en développement, étaient essentiels pour produire des statistiques de qualité susceptibles d'éclairer les décisions publiques en matière d'économie numérique, domaine qui connaissait une évolution rapide. Il fallait que les partenaires de développement aident davantage la CNUCED à élaborer des supports méthodologiques sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, à proposer davantage de sources d'information en ligne disponibles dans différentes langues et à organiser, en collaboration avec ses partenaires, des formations à l'intention des producteurs de statistiques officielles des pays en développement. Enfin, la participation de certains organismes nationaux de statistique, notamment ceux de pays parmi les moins avancés, avait été limitée parce que la réunion s'était tenue en présentiel, de sorte qu'il aurait été judicieux de permettre une participation à distance.

42. Les experts ont approuvé les thèmes proposés pour la cinquième réunion (voir le chapitre I).

### III. Questions d'organisation

#### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

43. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 mai 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a élu Luke Daunivalu (Fidji) Président et Davaasuren Gerelmaa (Mongolie) Vice-Présidente-Rapporteuse.

#### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

44. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EDE/7/1. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Préparation au numérique : de l'évaluation à la mise en œuvre.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

**C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts  
du commerce électronique et de l'économie numérique**

(Point 6 de l'ordre du jour)

45. À sa séance plénière de clôture, le 8 mai 2024, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa septième session après la clôture de celle-ci.

## Annexe

### Participation\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :
 

Afrique du Sud	Maroc
Algérie	Maurice
Angola	Mauritanie
Antigua-et-Barbuda	Mongolie
Arabie saoudite	Mozambique
Argentine	Namibie
Autriche	Népal
Bangladesh	Nicaragua
Bénin	Niger
Bhoutan	Nigéria
Burundi	Ouganda
Cambodge	Pakistan
Cameroun	Pays-Bas (Royaume des)
Canada	Portugal
Chili	République dominicaine
Chine	République de Corée
Congo	République-Unie de Tanzanie
Costa Rica	Rwanda
Côte d'Ivoire	Samoa
Égypte	Sénégal
Émirats arabes unis	Seychelles
Espagne	Sri Lanka
État de Palestine	Suisse
Éthiopie	Tchéquie
Fédération de Russie	Thaïlande
Fidji	Timor-Leste
Gabon	Togo
Grèce	Trinité-et-Tobago
Hongrie	Tunisie
Inde	Türkiye
Indonésie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Iraq	Vanuatu
Japon	Venezuela (République bolivarienne du)
Jordanie	Viet Nam
Kenya	Yémen
Liban	Zambie
Libye	Zimbabwe
Madagascar	
Malaisie	
Malawi	
  
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
  - Banque africaine d'import-export
  - Centre Sud
  - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
  - Fonds commun pour les produits de base
  - Organisation de coopération et de développement économiques
  - Organisation de la coopération islamique
  - Organisation internationale de la Francophonie

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EDE/7/INF.1.

Secrétariat du Commonwealth  
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique  
Union douanière d'Afrique australe  
Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Bureau de la coordination des activités de développement  
Centre du commerce international  
Commission économique pour l'Afrique  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
Organisation mondiale du commerce  
Programme des Nations Unies pour le développement

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  
Union postale universelle

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

Confédération syndicale internationale  
Consumer Unity and Trust Society International  
Third World Network

---